

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 289 publiée le 30 juin 2011

DEMANDE RECORD DE LA FORME EXTRAORDINAIRE DANS LE DIOCÈSE DE MGR D'ORNELLAS (RENNES) : PLUS DE 6 CATHOLIQUES PRATIQUANTS SUR 10 Y ASSISTERAIENT VOLONTIERS MENSUELLEMENT (SONDAGE JLM ÉTUDES)

Dans notre lettre n°287 du 17 juin 2011, nous dressions un panorama affligé de la « réception » du Motu Proprio Summorum Pontificum dans le diocèse de Monseigneur Pierre d'Ornellas :

- une seule messe selon la forme extraordinaire du rite romain pour tout le diocèse de Rennes, messe instaurée en... 1988 par l'archevêque de l'époque ;
- quatre ans après le 7 juillet 2007 (publication du Motu Proprio Summorum Pontificum), pas le moindre commencement d'application du Motu Proprio (pas une seule messe de semaine, pas de messe mensuelle expérimentale ou même de célébration saisonnière à l'occasion des vacances estivales qui drainent vers le diocèse plusieurs dizaines de milliers de catholiques) ;
- plusieurs demandes sérieuses d'application du Motu Proprio refusées au nom de faux arguments (« il n'y a pas de demande » ; « il y a déjà tout ce qu'il faut avec la messe de Rennes », etc.).

Chose promise, chose due, Paix liturgique publie aujourd'hui les résultats du sondage réalisé par un organisme professionnel et indépendant auprès des catholiques du diocèse de Rennes sur la question du Motu Proprio Summorum Pontificum.

Ce sondage a été réalisé par l'organisme JLM Études du 11 au 19 mai 2011 pour le compte de Paix liturgique selon les méthodes habituelles. Comme il est de coutume dans ce type d'études professionnelles, la représentativité est obtenue par la méthode des quotas : arrondissements, communes, sexe et âge.

Cette enquête indépendante a été menée auprès d'un échantillon de 745 personnes représentatives de la population de 18 ans et plus du diocèse de Rennes. Sur ces 745 personnes interrogées, 435 ont déclaré se considérer « catholique », soit un peu plus de 58 %.

L'intégralité des résultats est consultable sur le site de Paix liturgique.

1/ LES RÉSULTATS

Les résultats qui suivent sont établis sur les réponses des sondés qui se sont déclarés « catholiques ».

a) Assistance à la messe

22,2 % des sondés déclarent assister à la messe chaque semaine ;

11,5 % une à deux fois par mois ;

15,3 % pour les grandes fêtes ;

43,4 % occasionnellement ;

7,4 % jamais ;

0,2 % ne répondent pas.

b) Connaissance du Motu Proprio

72,2 % des catholiques pratiquants du diocèse disent connaître le Motu Proprio *Summorum Pontificum* contre 27,8 % qui n'en ont jamais entendu parler.

c) Perception du Motu Proprio

60,6 % des sondés (base : catholiques pratiquants) trouvent normale la coexistence des deux formes du rite romain au sein de leur paroisse ; 20,5 % n'ont pas d'avis (chiffre à rapprocher des 27,8 % de pratiquants qui ne connaissent pas l'existence du Motu Proprio) et seulement 18,9 % (moins de 1 fidèle sur 5) la trouvent anormale.

d) Participation à la forme extraordinaire

À la question « Si la messe était célébrée en latin et grégorien sous sa forme extraordinaire dans votre paroisse, sans se substituer à celle dite "ordinaire" en français, y assisteriez-vous ? »

Chez les pratiquants, 43,4 % déclarent vouloir assister à la liturgie extraordinaire chaque semaine et 19,3 % à un rythme mensuel. Soit 62,7 % des pratiquants actuels du diocèse de Rennes qui iraient au moins une fois par mois participer à une messe en latin et en grégorien selon le missel de 1962... si le texte du Pape était appliqué dans leur propre paroisse.

Plus de 6 catholiques pratiquant sur 10.

2/ LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

a - Le chiffre qui précède est un chiffre record, plus élevé encore que le chiffre du diocèse de La Rochelle : dans le diocèse de Mgr d'Ornellas, plus de 6 catholiques pratiquants sur 10 assisteraient volontiers à la messe traditionnelle au moins une fois par mois (4 sur 10 tous les dimanches), si une telle célébration leur était proposée.

Rappelons que, jusqu'à présent, les résultats des enquêtes d'opinion (internationales, nationales ou réalisées à l'échelle diocésaine) que nous avons commanditées depuis 10 ans (en ligne sur le [site de Paix liturgique](#)) réalisées par des organismes professionnels confirmaient une tendance dans le temps et dans l'espace : une partie importante de ce qu'il reste de catholiques pratiquants (généralement autour d'1/3) assisterait à la forme extraordinaire du rite romain si elle était célébrée dans leur paroisse.

Mais voilà qu'un dernier sondage, réalisé dans le diocèse de La Rochelle (notre [lettre n° 284](#)) révélait une demande locale encore plus importante : chez les pratiquants de ce diocèse, 40,3% déclaraient vouloir assister à la liturgie extraordinaire chaque semaine et 16,1% à un rythme mensuel. Soit 56,4% des pratiquants actuels du diocèse de La Rochelle qui iraient au moins une fois par mois assister à une messe en forme extraordinaire qui serait proposée dans leur paroisse.

Nous évoquons un certain nombre d'explications possibles à cette augmentation, notamment :

- Ce résultat montrait-il que les diocèses de l'Ouest seraient nettement plus favorables au retour dans les paroisses de l'*usus antiquior* ?
- Ou bien, plus généralement, le mouvement lancé par le Motu Proprio, augmenté par le bouche à oreille (duquel participent les blogs Internet et nos sondages) était-il en augmentation très significative ?
- Ou encore, le décalage entre les hiérarques catholiques et le « nouveau catholicisme » français, prêtres des nouvelles générations, séminaristes, communautés traditionnelles, familles, mouvements pro-vie, scoutismes, étant de plus en plus flagrant, les sondages liturgiques devenaient-ils une occasion de manifester un « ras-le-bol » certain ?
- Ou enfin, la figure de Mgr Bernard Housset, évêque de La Rochelle, homme d'appareil conciliaire s'il en est depuis l'origine provoquait-elle une réaction particulière de récusation par le « peuple de Dieu » réel ?

Nous remarquons que de prochains sondages pourraient nous donner des éléments de réponse.

b - Or voilà justement que les résultats de Rennes non seulement confirment, mais dépassent ceux de La Rochelle : 43,4 % des catholiques pratiquants (40,3% à La Rochelle) déclarent vouloir assister à la liturgie extraordinaire chaque semaine ; 19,3 % (16,1% à La Rochelle) tous les mois ; soit 62,7 % des catholiques pratiquants (56,4% à La Rochelle), plus d'un catholique pratiquant sur six.

Aux questions que nous posions, une réponse positive se dessine donc :

- Le diocèse de Mgr d'Ornellas est aussi un diocèse de l'Ouest.
- Le mouvement lancé par le Motu Proprio y est en augmentation significative, confirmant l'affirmation (n. 7) de l'instruction *Universae Ecclesiae* : « En raison de

l'augmentation du nombre de ceux qui demandent à pouvoir user de la forme extraordinaire, il est devenu nécessaire de donner quelques normes à ce sujet ».

- Le fait que plus de 60 % des pratiquants affirment qu'ils assisteraient mensuellement à la messe en forme extraordinaire dans leur paroisse, si elle leur était proposée, alors que ce n'est jamais le cas, révèle également une dimension protestataire.

- Enfin la qualité d'homme d'appareil est encore plus marquée - de manière différente : homme de la ligne « parisienne » - chez Mgr d'Ornellas que chez Mgr Housset : le message de récusation est sans doute plus évident.

c - Demande record. Mais offre quasi nulle.

Les réponses faites aux demandeurs dans le diocèse de Mgr d'Ornellas (« Les familles demandeuses ne sont pas assez nombreuses » ; « la messe de Rennes suffit » ; « la majorité des fidèles ne souhaite pas que le Motu Proprio soit appliqué dans la paroisse, cela diviserait la communauté » ; etc.) sont donc autant de contrevérités, qui ont été répétées de manière incantatoire aux demandeurs de Chateaubourg (30 kms de Rennes), de Saint Malo (70 kms de Rennes), de St Méen le Grand (45 kms de Rennes) ou de Vitré (41 kms de Rennes) pour ne citer que quelques-unes des demandes sérieuses dont Paix liturgique a eu connaissance.

Familles demandeuses pas assez nombreuses ? Les familles intéressées par l'application du Motu Proprio dans leurs paroisses représentent 62,7 % des catholiques pratiquants actuels (base catholique allant à la messe au moins une fois par mois) et 43,4 % des catholiques qui vont à la messe tous les dimanches.

Majorité des fidèles opposés à l'application du Motu Proprio ?

Non c'est une minorité : 18,9 % seulement y sont opposés. D'ailleurs, ce faible taux d'opposition aux mesures du Saint Père pourrait d'ailleurs rapidement fondre comme neige au soleil si les curés de paroisses, garants de l'unité, étaient les acteurs actifs de la réconciliation dans l'Eglise en célébrant eux-mêmes indifféremment les deux formes de l'unique rite romain.

Rajoutons comme nous le disions dans notre **lettre n° 284** : « il serait dommage, et absurde, que nos pasteurs privent la majorité des fidèles d'un droit que le Pape leur a accordé en juillet 2007 et qui vient d'être rappelé dans l'instruction *Universae Ecclesiae* (voir notre **lettre n° 283**) sous prétexte qu'une petite minorité surreprésentée s'y oppose. »

Et ce d'autant plus que le droit à la forme extraordinaire ne s'exerce pas, rappelons-le, au détriment de la forme ordinaire. Oserons-nous ajouter que les chances qu'a la forme ordinaire de survivre à un désintérêt de plus en plus grand, résident dans un « enrichissement » qui la rapprocherait de la forme extraordinaire ?

On le voit nettement, dans le diocèse de Rennes, les raisons de la non-réception du Motu Proprio ne sont pas à chercher du côté des fidèles (qui ne seraient pas intéressés, pas assez nombreux ou majoritairement opposés au Motu Proprio).

Mais alors d'où vient l'opposition au texte pontifical si elle ne vient pas des fidèles ?

d - Dans notre **lettre n° 287**, nous avons donné un portrait intellectuel, assurément critique, mais néanmoins complimenteur de Mgr Pierre d'Ornellas. Le fait est qu'il se trouve désormais en face de la demande record de messe en forme extraordinaire.

Se pourrait-il qu'il ne fasse pas bon usage de ces chiffres massifs, étant bien entendu qu'une enquête d'opinion ne prétend pas à l'infaillibilité, mais qu'elle révèle, surtout à ce degré, une demande de « retour » très lourde ?

La déconnexion entre structures ecclésiastiques et fidèles du rang en matière liturgique est de plus en plus évidente.

Car, « le dialogue suppose que l'on ne capture pas la parole » aime à répéter l'archevêque de Rennes.

Souhaitons que ce sondage libère la parole des fidèles du diocèse de Rennes au nom de qui trop de prêtres et de laïcs engagés (en l'occurrence le plus souvent dépendantes des mêmes structures cléricales, évêché ou paroisse, qui refusent d'appliquer le Motu Proprio) parlent sans jamais leur demander leur avis.

e - Ce sondage a coûté la somme de 4 000 € TTC. Si vous souhaitez participer à son financement et nous permettre de continuer notre travail d'information, vous pouvez adresser votre don à Paix liturgique, 1 allée du Bois Gougenot, 78290 CROISSY-SUR-SEINE en libellant votre chèque à l'ordre de Paix liturgique ou par virement :

IBAN : FR76 3000 3021 9700 0500 0158 593 - BIC : SOGEFRPP.